

Zeitschrift: Journal suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 78 (1981)
Heft: 11

Artikel: Apiculture et arboriculture
Autor: Doudin
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1067650>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pratique ou technique apicole

APICULTURE ET ARBORICULTURE

Tous les arboriculteurs ne sont pas sans ignorer l'augmentation de la productivité de leurs arbres fruitiers grâce à la pollinisation des fleurs par les abeilles. Actuellement, la plupart des propriétaires de grands vergers recherchent et louent des ruches, conscients de l'utilité de l'abeille pour une bonne fructification. Seulement, pour bénéficier des avantages de celle-ci au titre d'insecte pollinisateur, il faut également penser à la protéger des méfaits des traitements antiparasitaires intempestifs ou inconsidérés.

Les abeilles sont des êtres extrêmement fragiles ; aussi le moindre écart dans l'utilisation des pesticides ou insecticides, voire désherbants, leur est irrémédiablement fatal. Il y a lieu également de prendre garde aux floraisons sous-jacentes, qui présentent une prospection mellifère non négligeable et par conséquent visitées par les abeilles. Avant d'effectuer un traitement antiparasitaire, l'arboriculteur devrait faucher ou labourer sous les arbres à traiter.

Les abeilles constituant l'agent essentiel de la fécondation, donc de la reproduction d'une large partie du monde végétal, il est ainsi important d'avoir à disposition une quantité d'abeilles suffisante pour couvrir un territoire déterminé. Si l'ordre naturel n'est pas perturbé par une activité nocive, il s'établit un équilibre harmonieux entre les abeilles et les plantes qui leur fournissent leur nourriture. Les observations faites en Suisse et à l'étranger sur la fécondation des diverses variétés ont prouvé que 80 % des fleurs des arbres fruitiers étaient fécondées par les abeilles. Malheureusement, l'activité inconséquente de l'homme dans ce domaine, comme dans beaucoup d'autres, rompt cette harmonie.

Chaque année les apiculteurs ont à déplorer des mortalités d'abeilles par intoxication par suite de traitements phyto-sanitaires. Ils provoquent un fort affaiblissement des colonies d'abeilles, et par conséquent une diminution notable des insectes pollinisateurs. Lorsqu'un ou plusieurs ruchers sont anéantis en quelques jours par un insecticide toxique pour les abeilles, cela représente, sur le plan écologique, quelque chose de très grave. La perte en miel et en cheptel qui en résulte pour l'apiculteur n'en représente qu'une petite partie en regard des perturbations écologiques provoquées par cette diminution des insectes pollinisateurs.

Il est souvent difficile pour l'apiculteur de déceler les responsa-

bles des traitements effectués. Il doit s'efforcer de les trouver, de détecter les produits utilisés et d'amener le perturbateur à comprendre les méfaits que son inconséquence provoque.

Un matin du début du mois de mai deux apiculteurs de Martigny ont constaté une très forte mortalité dans leur rucher. Immédiatement, ils se sont mis à la recherche du déprédateur. Ce dernier avait traité ses arbres ce même matin sans prendre la précaution d'éliminer les dents-de-lion qui fleurissaient dans son verger. Il ne fit aucune difficulté pour reconnaître sa négligence et donna l'adresse de sa RC pour un dédommagement éventuel. Après constat officiel par un agent assermenté, l'assurance s'acquitta de ses obligations.

Il nous apparaît donc très important que l'apiculteur s'approche des arboriculteurs afin de leur exposer le rôle essentiel que jouent ces insectes pollinisateurs dans le succès de leurs récoltes, qu'il s'efforce de leur faire admettre que ces traitements ne devraient s'effectuer que le soir, alors que les abeilles sont rentrées à la ruche et les corolles des fleurs fermées.

Une collaboration efficace peut et doit s'établir entre l'apiculteur et l'agriculteur, ceci dans leur intérêt réciproque. Cela demande beaucoup d'efforts mais c'est à l'avantage des deux parties. Sachons toujours nous souvenir que la liberté de chacun s'arrête où commence celle de l'autre.

Doudin

Que faire de votre vieille cire ?



Apiculteurs, ne laissez rien perdre !

Il vaut la peine de récupérer chaque débris, opercules, vieux rayons. Votre cire gaufrée vous reviendra **à moins de 50 %** si vous nous envoyez votre vieille cire pour transformation. Pour les vieux rayons, pas nécessaire d'enlever les fils de fer. Les rayons avec teignes sont admis, mais pas le couvain frais.

Durant toute l'année, vous pouvez nous envoyer votre vieille cire (vieux rayons, opercules, cires fondues) soit pour transformation en cire gaufrée, échange contre matériel ou vente au prix du jour.

RITHNER FRÈRES - CHILI 29 - 1870 MONTHEY (VS) - Tél. (025) 71 21 54